



Bien vivre à

Bruges

Capbis

Mifaget

Décembre 2010

Journal gratuit
édité par
l'association

Numéro 15

SOMMAIRE

- * P1 : EDITORIAL
- * P2 : L'ASSOCIATION
« LES AMIS DE MONCAUT »
- * P3 : PROJET DE CARRIERE DE MONCAUT
OU EN EST-ON AU JOURD'HUI ?
- * P4 : L'INDUSTRIE SANDALIERE DE BRUGES
- * P5 : L'ENTREPRISE GEYRE A LA FIN DES ANNEES TRENTE
- * P6 : LES CRUES DU LANDISTOU ET DE L'ARREC
- * P7 : L'IMMORTELLE DE JUIN 2010
- * P8-P9 : PETITS POTINS
- * P10 : PROCHAINS RENDEZ-VOUS

EDITORIAL

En cette fin d'année hivernale, nous adressons à tous les habitants de Bruges-Capbis-Mifaget nos vœux de bonheur et prospérité pour 2011.

Que pourrions-nous souhaiter pour nos villages en cette nouvelle année ? Peut-être des projets rassembleurs privilégiant l'intérêt général et non les intérêts particuliers.

Les dernières lois de décentralisation ont donné davantage de pouvoirs à nos élus, et particulièrement aux maires (pouvoir de police, permis de construire...) Ces lois impliquent, pour les élus, des devoirs et des responsabilités : ils doivent garantir la cohésion de la collectivité. Par exemple:

- un traitement égalitaire pour tous les citoyens et toutes les associations,
- une voirie correcte pour chacun,
- une carte communale ou un Plan Local d'Urbanisme pour que soient bien déterminés, en toute transparence, les terrains constructibles,
- une information correcte sur les décisions municipales, particulièrement celles qui engagent lourdement les finances de la commune et l'avenir de notre collectivité.

« Montagnes à vendre », tel est le titre d'un film paru dans les années 70, pour dénoncer l'abandon des pâturages de la belle vallée du Soussoueu, en Ossau, à des promoteurs immobiliers qui voulaient y construire plusieurs milliers de lits, ski oblige. Le combat a été gagné et le Soussoueu sauvé.

Souhaitons qu'en 2011, les montagnes de Bruges, qui sont notre patrimoine à tous et celui de nos enfants, ne soient plus « à vendre » et restent un espace préservé et partagé entre tous.

BONNE ANNEE A TOUS !



Édité à 450 exemplaires

Françoise Gady-Larroze

L'ASSOCIATION « LES AMIS DE MONCAUT »

Créée à Bruges le 19 mars 2010, lors d'une assemblée générale constitutive organisée à l'initiative d'un groupe d'habitants de Louvie-Juzon et de Bruges-Capbis-Mifaget l'association « **Les Amis de Moncaut** » est officiellement reconnue « Association Loi 1901 »

« **Les amis de Moncaut** » se sont fixé les objectifs suivants :

- veiller sur le site remarquable de moyenne montagne de Moncaut en partie propriété privée de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget, situé sur la commune de Louvie-Juzon, au dessus du quartier de Pédéhourat,
- protéger et défendre le patrimoine environnemental et les atouts économiques, sanitaires et touristiques de ce site,
- maintenir les activités économiques, le cadre et la qualité de vie des habitants des hameaux et villages voisins.

L'association qui regroupe à ce jour plus d'une centaine de membres, s'oppose donc naturellement au projet de carrière concédé à l'entreprise Daniel par la commune de Bruges-Capbis-Mifaget par une délibération de son Conseil Municipal.

De nombreuses actions ont été initiées par le bureau de l'association :

- ⇒ l'ouverture d'une pétition qui a recueilli plus de 1500 signatures de personnes opposées au projet de carrière et vivant dans les villages et hameaux environnants,
- ⇒ une entrevue avec Mr Daniel, au siège de son entreprise de Lescar, des entrevues, dans leurs mairies respectives, avec les élus des communes de Louvie-Juzon, d'Asson et d'Arthez-d'Asson,
NB : le maire de Bruges-Capbis-Mifaget n'a pas daigné répondre à une demande d'entrevue exprimée par l'association...
- ⇒ la mise en place de banderoles, particulièrement à Pédéhourat, des articles de presse,
- ⇒ un projet de site internet, dont on peut voir l'ébauche sur : www.moncaut.net/
- ⇒ une manifestation sur les pentes de Moncaut
- ⇒ l'édition d'un autocollant qui sera mis en vente prochainement.
- ⇒ la constitution d'un dossier juridique pour la sauvegarde de Moncaut, etc...

Annie Couratte-Arnaude
Pierre Aubuchou
membres du Bureau collégial

PROJET DE CARRIERE DE MONCAUT OU EN EST-ON AUJOURD'HUI

Nous sommes toujours dans l'attente de la décision de Mr Daniel qui pourtant avait promis de se déterminer dès la mi-juin. De toute évidence, un « grain de lherzolite » grippe le processus du projet...

Et il ne fait guère de doute que le différend qui oppose actuellement en justice le Groupement Pastoral de Bruges à la commune de Bruges-Capbis-Mifaget est la cause de cette attente.

Après avoir été renvoyée à deux reprises (du fait de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget) l'audience s'est enfin tenue le 12 octobre 2010 au Tribunal paritaire des Baux ruraux de Pau. L'affaire n'est pas très simple. En voici un résumé succinct :

La situation :

L'exploitation de plus de 700 hectares d'estives, propriété privée de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget, a été concédée par celle-ci au Groupement Pastoral de Bruges en 1979 par une convention assortie d'un cahier des charges. Un avenant de 1993 à la convention a concédé l'exploitation supplémentaire de 80 hectares d'estives situées à Louste de Castet.

La convention de 1979 n'inclut pas quatre parcelles qui couvrent en partie le massif de Moncaut (E133, E158, E159 et E160) D'une superficie totale de 154 hectares de pâturages et de forêts, elles sont enclavées dans les autres parcelles louées au Groupement Pastoral. Pour quelles raisons ces quatre parcelles n'ont pas été incluses à l'époque dans la convention ? Mystère. En tous cas, le Groupement Pastoral les exploite naturellement et y a réalisé de nombreux et coûteux investissements subventionnés par l'Europe, l'Etat et les Collectivités territoriales.

Le différend :

Le différend exposé à l'audience du 12 octobre oppose donc le Groupement Pastoral de Bruges, qui a saisi le Tribunal, à la commune de Bruges-Capbis-Mifaget. Le différend concerne l'exploitation des estives du massif de Moncaut, exploitation que la commune de Bruges-Capbis-Mifaget vient par ailleurs de concéder à l'entreprise Daniel, par une convention en date du 14 septembre 2009, pour y réaliser une carrière d'extraction d'une roche rare : la lherzolite.

L'audience au Tribunal paritaire des Baux ruraux de Pau :

Le Tribunal paritaire des Baux ruraux est présidé par un magistrat professionnel assisté de quatre accessseurs civils et d'une greffière. Le Groupement Pastoral de Bruges est représenté par Maître Choy, avocate au barreau de Pau. La commune de Bruges-Capbis-Mifaget est représentée par Maître Bernal de la SCP Casadebaig. Dans la salle, on remarque la présence du président et l'ancien président du Groupement Pastoral de Bruges et d'une dizaine de membres du bureau de l'association « *les Amis de Moncaut* » ; on note aussi l'absence de membres du Conseil Municipal de la commune de Bruges-Capbis-Mifaget...

La rédaction de la convention de 1979, jugée par les deux parties comme étant « imprécise » « mal écrite » ou encore « maladroite », donne lieu de leur part à des interprétations différentes sur le plan juridique ; c'est l'objet principal de la plaidoirie de leurs avocats :

- Maître Choy plaide pour le Groupement Pastoral et estime que la convention de 1979 relève du statut du fermage en demandant au Tribunal une qualification dans ce sens,
- Maître Bernal plaide pour la commune de Bruges-Capbis-Mifaget et considère que la convention de 1979 est une convention pluriannuelle de pâturage régie par l'article 481-1 du Code rural.

Pour simplifier l'argumentaire touffu présenté par les deux parties on peut dire :

- ⇒ si la convention de 1979 relève du statut de fermage, le Groupement Pastoral doit pouvoir poursuivre l'exploitation de plein droit des quatre parcelles qui couvrent Moncaut,
- ⇒ mais si la convention de 1979 relève de l'article 481-1 du Code rural, la commune de Bruges-Capbis-Mifaget est libre de les concéder à l'entreprise Daniel après avoir donné congé au Groupement Pastoral.

Le jugement rendu le 14 décembre 2010 par le Tribunal paritaire des Baux ruraux de Pau accorde un statut de bail rural au Groupement Pastoral pour l'ensemble des parcelles figurant dans la convention de 1979 et son avenant de 1993. Les quatre parcelles qui couvrent Moncaut ne figurant pas sur la convention, la porte est donc ouverte (entr'ouverte ?), à ce stade de la procédure, pour la réalisation de la carrière...

Pierre Aubuchou

L'INDUSTRIE SANDALIERE DE BRUGES

Un épisode industriel important de fabrication de sandales s'est déroulé à Bruges de la deuxième moitié du XIXème siècle, jusqu'en 1970.

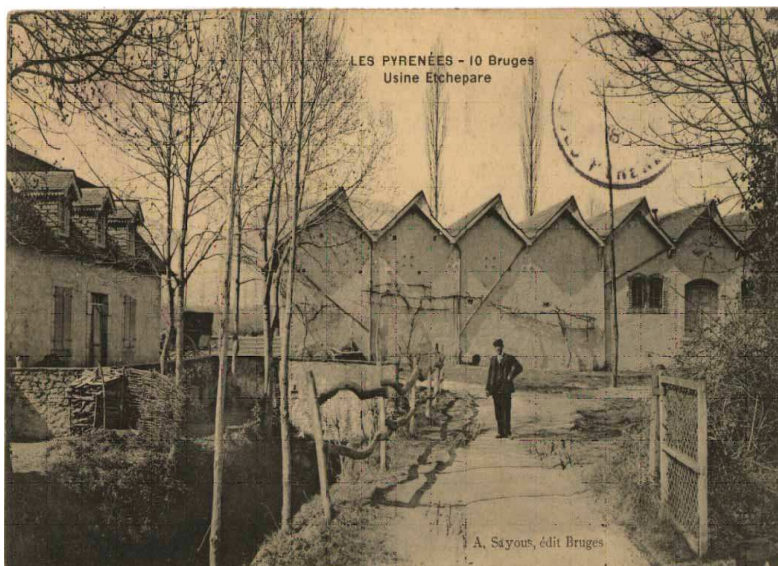
Dès la fin du XIXème siècle, il existe, dans le bourg de Bruges, une activité artisanale de fabrication de sandales qui emploie de nombreux ouvriers qualifiés.

(Albert Saléza fut sandalier dans sa jeunesse vers 1880, avant de devenir chanteur lyrique de renommée internationale)

Trois usines sont créées au début du XXème siècle dans ce bassin d'emploi :

L'usine Etchepare, est installée en 1914 par un fabricant d'Oloron à l'emplacement d'un ancien moulin près du Landistou, dans un corps de bâtiment industriel, typique de cette époque où travaillent plus de 60 ouvriers.

L'usine Geyré, est implantée en 1920 à l'entrée du village par un fabricant originaire de Bruges, et emploie jusqu'à 140 ouvriers sur place et plusieurs dizaines de sandaliers à domicile.



L'usine Bédât, fabricant d'Oloron, s'installe en 1928 en haut de Maubec et emploie une vingtaine d'ouvriers.

A la même époque, cinq petits fabricants ont des ateliers dans le village, et quatre d'Oloron font travailler des sandaliers à domicile.

L'industrie sandalière a fait travailler plusieurs générations de brugeois, des centaines d'hommes et de femmes, pendant près d'un siècle en créant ainsi un équilibre économique avec le secteur agricole traditionnel de la commune.



Cette activité importante prend fin progressivement dans les années cinquante et définitivement à la fin des années soixante avec la fermeture l'usine Geyré.

L'ENTREPRISE GEYRE A LA FIN DES ANNEES 30

Installée à l'entrée du village quand on vient de Nay, l'entreprise Geyré emploie, juste avant guerre, 110 personnes environ dont 85 dans l'usine et 25 à domicile.

A ses débuts, l'usine, créée par Prosper Geyré dans les années vingt, fonctionnait grâce à l'énergie hydraulique issue d'un canal de prélèvement d'eau sur le Landistou, visible encore aujourd'hui. L'électrification générale du village, peu après, a permis l'extension de l'usine et sa modernisation. Des bâtiments industriels supplémentaires ont été construits pour abriter des presses électriques, des mouleuses et de nombreux postes de travail répartis sur des chaînes de fabrication et pour permettre le stockage des fournitures et des sandales terminées.

A cette époque, la concurrence, très forte entre les trois entrepreneurs installés à Bruges et les quatre d'Oloron qui alimentent le travail à domicile, est parfois vive entre Alfred Etcheparre, alors maire de la commune, et Prosper Geyré pour des raisons économiques et aussi pour d'anciennes divergences de vue sur la gestion municipale.

La fabrication des sandales consiste d'abord à réaliser une semelle en corde de chanvre, tressée, aplatie, enroulée régulièrement, et pressée en forme à la pointure choisie. L'empaigne en toile de couleur, découpée puis cousue généralement par des femmes appelées « piqueuses », est ensuite cousue à la semelle avec des cordelettes en chanvre par un ouvrier appelé « couseur ». C'est vers 1936 qu'apparaîtra la semelle caoutchoutée, collée par vulcanisation à la semelle de corde.

Le travail est particulièrement pénible à certains postes, dans un bruit de fond important et une odeur de chanvre et de toile tenace. Le salaire mensuel moyen d'un ouvrier est faible, et variable selon les postes, de l'ordre de 450 francs de l'époque.

Les ouvriers à domicile assurent la finition des sandales sur un banc spécial installé souvent sur le pas de leur porte. Ils sont payés à la pièce et transportent eux-mêmes fournitures et travail fini.

La fabrication des sandales est saisonnière. En hiver et au printemps, la production est intense pour satisfaire la demande estivale de la clientèle. En été, la production diminuant, de nombreux ouvriers font la « saison » à Lourdes, à Cauterets ou sur la Côte Basque, employés comme serveurs, chasseurs, valets, femme de chambre, dans des hôtels où ils gagnent souvent mieux qu'à l'usine...



d'après le témoignage de Maurice Gady-Larroze recueilli par Pierre Aubuchou

LES CRUES DU LANDISTOU ET DE L'ARREC

Trois ans et demi se sont écoulés depuis les crues catastrophiques du Landistou et de l'Arrec le 25 mai 2007 ! Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui des actions entreprises et réalisées par la collectivité pour tenter de réguler le cours tempétueux de ces deux rivières et ainsi sécuriser au mieux les riverains ?

En l'absence totale de communication de la municipalité de Bruges-Capbis-Mifaget, je me permets, au titre de ma situation de riverain fortement sinistré, en particulier par la perte définitive de mon outil de travail, à savoir le camping du Landistou, d'essayer de faire un rapide tour d'horizon sur le sujet.

La structure intercommunale d'entretien des berges de l'Ouzom et du Béz et de leur bassin versant (SIVU) disposait de fonds modestes mais non négligeables qui ont été malheureusement asséchés lors de travaux effectués inconsidérément en 2008, en particulier sur le cours de l'Arrec. Après la démission de son président Mr Prim, toutes les communes voisines ont quitté le navire les unes après les autres, laissant à son « dernier président », Mr de Canet, le soin de terminer le sabordage par une dissolution en règle. Dommage, cette structure devait jouer un rôle important. Nos élus regardent maintenant vers un hypothétique et lointain SIVU du gave de Pau...

L'étude diligentée par le Préfet concernant l'Arrec est à ce jour au point mort... Seule, la réfection totale du pont de la RD 35 a été menée, indépendamment de l'étude, par le Département. C'est bien, mais certainement insuffisant pour espérer minimiser les conséquences dévastatrices des crues de l'Arrec.

L'étude diligentée par le Préfet concernant le Landistou n'a débouché sur aucune réalisation concrète.

Par exemple : des travaux simples et peu coûteux de nettoyage d'une petite parcelle communale située dans le lit majeur et dans un méandre du Landistou, en amont de mon domicile, étaient préconisés par cette étude et confirmés par une injonction écrite du Préfet au maire.

L'étude a démontré en effet que la végétation de cette parcelle, constituée de jeunes arbres et de ronces avait été un obstacle au bon écoulement de la rivière, obstacle qui par effet d'embâcle a entraîné la rupture partielle de la digue qui protège ma propriété. Pour mémoire, la construction de cette digue m'avait été imposée par les Pouvoirs Publics, après la crue de 1997, afin de sécuriser mon camping...

A ce jour, la parcelle n'a toujours pas été nettoyée malgré mes différents courriers de sensibilisation adressés au maire. Courriers restés sans réponse ! J'ai même proposé, par lettre individuelle, au maire et aux conseillers municipaux de les rencontrer pour échanger positivement sur le sujet : dédain total, aucun retour ! La prochaine grosse crue risque donc de produire les mêmes effets sur la digue réparée depuis à mes frais.

J'attends, en vain, de la part du maire et des élus une réelle prise de conscience du danger qu'encourent les riverains de l'Arrec et du Landistou. Notre mémoire collective nous faisant naturellement défaut, nous avons tendance à oublier, malheureusement, que les crues de ces deux cours d'eau, depuis toujours récurrentes, peuvent être dévastatrices. Notre raison devrait nous commander enfin, d'engager les investissements nécessaires à la sécurisation des biens et des personnes.

Au sein de l'association brugeoise des « **Riverains de l'Arrec et du Landistou** » mais aussi à titre personnel, j'ai mené une longue réflexion auprès des Pouvoirs publics et des administrations afin de faire évoluer le dossier vers des réalisations concrètes et pérennes de sécurisation. Sécurisation aujourd'hui ignorée et qui ne me semble plus être une priorité de nos élus.

Quelle voie faudra-il maintenant emprunter pour se faire entendre ?

NORBERT POUYDEBAT

TRES BEAU SUCCES POUR L'IMMORTELLE 2010

La troisième édition de l'Immortelle, a eu lieu samedi 5 juin 2010 au départ de Bruges.

Depuis 2008, notre association « **Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget** » organise avec l'UFOLEP 64 ce défi cycliste destiné à promouvoir les dons du sang et d'organes en collaboration avec les **Donneurs de Sang de Pau et Béarn et l'ADOT 64**.

Deux cent cinquante cyclistes y ont participé sous un ciel sans nuage et par une température idéale qui permettaient de profiter des paysages des cols béarnais dans toute leur splendeur.

Le circuit de base (82 km et 1700 mètres de dénivelé) commun à tous les participants, comprenait les ascensions du col du **Soulor** (1474m) par la sauvage vallée de l'Ouzom et du col d'**Aubisque** (1709m) par la spectaculaire route en corniche du cirque du Litor. En fonction de leurs capacités physiques et de leur motivation, les participants avaient la possibilité de grimper cinq autres cols en aller-retour : **Spandelles** (1378m), **Pourtalet** (1798m), **Aubisque** (1709 m) par le versant ouest, **Marie Blanque** (1035m) et pour terminer le redoutable col de **Castet** (868m) soit 230 km et 6200 mètres de dénivelé pour le circuit complet.

Parmi les participants, on notait sept anglais, deux allemands, des cyclos de la région parisienne, de fortes délégations du Cyclo Club Fontorbais (Midi-Pyrénées), du Cercle Cyclo-touriste Nayais et surtout des Randonneurs Cyclotouristes de Thèze dont les vingt deux représentants avaient revêtu un superbe maillot blanc avec des cœurs rouges destiné à promouvoir le don du sang.



FRANCE ADOT 64

Vingt participants ont gravi la totalité des sept cols et certains ont passé parfois plus de quinze heures sur leur vélo. Un grand coup de chapeau à Momo Laruhath de Nay qui a gravi le Soulor à 89 ans et reçu le trophée du participant le plus expérimenté comme les deux années précédentes.

La remise des trophées se déroula en présence de Jean Arribergé (Conseiller Général du canton), Michel Lagarde (adjoint au maire de Bruges-Capbis-Mifaget), Françoise Gady-Laroze (présidente de Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget), Béatrice Yroni (présidente de l'ADOT64), Marc Kremmer (président de l'Association pour le Don du sang de Pau et Béarn) et Jean-Jacques Techené (président de l'UFOLEP 64).

La journée se termina ensuite dans une ambiance très conviviale par un excellent repas béarnais préparé par nos amis Coco and Co.

Fatigués mais heureux, tous les participants avaient une pensée pour la cinquantaine de bénévoles dévoués qui pendant de longues heures ont assuré les contrôles et les ravitaillements ou préparé le repas. Les commentaires dans la presse et sur les forums cyclistes internet étaient unanimes pour saluer la qualité de l'accueil dans notre village.

L'Immortelle 2010 a permis de collecter plus de 3000 €uros pour l'ADOT (association pour le Dons d'Organes et de Tissus Humains). Ces fonds permettront notamment de réaliser des actions d'information sur les dons d'organes dans le département.

Rendez-vous pour la quatrième édition de l'Immortelle, samedi 4 juin 2011 pour une nouvelle journée d'effort, de générosité et de convivialité dans nos belles montagnes.

Pierre Gadiou

PETITS POTINS DE NOS VILLAGES

LE NOUVEAU « CAMI DOU SEIGNOU » DU HAUT DE MAUBEC

Après avoir franchi le Landistou, le promeneur est attiré vers le Haut de Maubec par la rude pente de la rue à sens unique du Corps-Franc Pommiès avec son revêtement impeccable et ses rigoles maçonnées refaits à neuf l'an dernier. Le promeneur accède ensuite, par le chemin des Forges, au lotissement de Hourticq, une promotion récente « dou seignou », euh, pardon, du maire...

L'état de la partie du chemin des Forges qui dessert le lotissement de Hourticq faisant un peu désordre, c'est la quasi-totalité du budget 2010 de la voirie qui lui a été consacré (près de 50 000 € !) pour y réaliser des travaux de réfection de la chaussée et d'écoulement des eaux pluviales. Un record de rapidité pour une mise en valeur pressante qui fait dire à beaucoup de ses sujets que « lou seignou » a d'autres projets personnels (et juteux...) sur ses terres de Hourticq, projets toujours soutenus par le Maire et son Conseil municipal, cela va de soi. Le promeneur ne peut qu'être bluffé par le nouveau « cami dou seignou » du Haut de Maubec !

Quant aux autres voies communales, de Maubec et d'ailleurs, (ne parlons pas des voies rurales) elles attendront des jours meilleurs pour panser leurs ornières...aux risques que des habitants s'y tordent les chevilles, plus particulièrement les enfants et les personnes âgées.

LE RESEAU D'EAU DES BOUCHES A INCENDIE

Quand la maison du bout de la rue des Ecoles a brûlé il y a près d'un an, les pompiers de Nay ont eu le plus grand mal à éteindre l'incendie parce que le débit du réseau d'eau qui alimente les bouches d'incendie du village était insuffisant. A la suite de ce sinistre, l'assurance du locataire des lieux (le médecin qui a depuis quitté la région) a intenté une action contre la commune. Affaire en cours. D'après les pompiers qui font traditionnellement le tour des maisons pour offrir le calendrier 2011, il est urgent de constituer un dossier de renforcement de ce réseau indispensable à la sécurité incendie du village. Et ils savent de quoi ils par-

LE STOP (SUITE)

Dans le dernier journal de l'association, j'écrivais un article sur le stop situé à l'intersection du chemin du Boala et de la place Saint-Jean. Il était titré : « Un stop ? Où ça ? »

Le titre était, sans le vouloir, prémonitoire. Car si certains d'entre vous ont cherché ce panneau, il a effectivement disparu peu de temps après la parution du journal.

Monsieur le Maire s'est arrêté un jour devant chez nous, m'a félicitée pour cet article, concluant le problème par « Vous avez raison, personne ne marque ce stop, je vais l'enlever ! » (je précise que je n'avais pas écrit que personne ne le marquait).

Et bien, il l'a dit, il l'a fait. !

Moins de trois semaines après, le panneau stop était remplacé par un panneau « cédez le passage » Voilà un problème de sécurité réglé ! Résultat : si certains marquent toujours un réel ralentissement, d'autres passent encore plus allègrement qu'avant, se croyant protégés par le changement de panneau qui a été depuis, embouti par un véhicule! Pourtant, un « cédez le passage » veut bien dire ce que cela veut dire !

Enfin, curieuse décision que ce changement de panneau de la part d'un maire, à tel point soucieux de la sécurité de ses administrés qu'il n'a pas hésité à dénoncer à la gendarmerie un habitant de Bruges n'ayant pas respecté le code de la route dans le village. Cet habitant a été verbalisé lourdement (retrait de 4 points + une amende) pour avoir emprunté un « sens interdit » le jour de la fête de Bruges !

LE TOUR DE FRANCE EST PASSE CHEZ NOUS !

C'est bien connu, nos routes sont embellies avant le passage des forçats de la grande boucle (et surtout des caméras qui les suivent !). Pour l'occasion, le revêtement de la chaussée de la route départementale a été refait à neuf dans la traversée du bourg de Bruges. Et la DDE n'a pas fait de détail en rabotant les ralentisseurs aux entrées du village au point de n'en laisser que deux « moignons » insignifiants. Dommage... Ces ralentisseurs, qui avaient été payés à près de 80% par la commune, garantissaient en partie le respect de la vitesse autorisée de 30 km/h. Difficile de croire que la municipalité n'ait pas remarqué et accepté ce rabotage en règle.

A n'en pas douter, le niveau sécurité des piétons, particulièrement des écoliers, va baisser sensiblement alors que le chiffre d'affaires des gendarmes sur les contrôles de vitesse va augmenter...

ET AUTRES CHOSES QUI FACHENT !

SORTIE D'ECOLE (SUITE AUSSI)

Une fois de plus, la sécurité à la sortie des écoles était à l'ordre du jour du conseil d'école du 5 novembre ! C'est un classique.

Pourtant, en début d'année scolaire, Monsieur le maire avait fait une annonce devant l'école primaire informant que, le nouveau bus de ramassage étant plus grand que le précédent, il faudrait se garer en dehors de la rue pour ne pas gêner le passage. Sinon, il prendrait la décision de fermer la route aux horaires de sortie d'école.

Il l'a dit, il ne l'a pas fait !

Donc, les parents d'élèves ont remis le sujet à l'ordre du jour. Il leur a répondu qu'une bande jaune serait peinte devant l'entrée de l'école et que, si elle n'était pas respectée, le maire verbaliserait les contrevenants. Effectivement, il y a eu du changement : des barrières métalliques ont été placées devant l'école primaire de part et d'autre de la rue. De plus, un arrêté municipal datant de 1995, lié au plan Vigipirate (!) a été ressorti des tiroirs pour être affiché aux deux écoles règlementant ainsi le stationnement devant celles-ci.

Mais le problème demeure puisque les véhicules continuent de se garer des deux cotés de la rue, dans une pagaille indescriptible et sans se préoccuper des barrières ni des piétons. Il fallait expérimenter, ça y est. Maintenant, ne serait-il pas plus efficace, avec le même nombre de barrières, de les mettre toutes du même côté de la rue entre le portail et la place de la mairie, sous la forme d'un couloir piétonnier ? Bon sang ! Est-ce vraiment si difficile de poser un pied devant l'autre sur 100 mètres après avoir garé la voiture sur la place ? Et est-il aussi difficile de prendre une décision, une bonne fois pour toutes réglant ce problème de sécurité et qu'on n'en parle plus ?!

Il semble qu'il y ait quelques volontés nouvelles au sein du Conseil Municipal, mais ça bloque toujours ! Nota: pour ceux qui n'auraient pas lu l'arrêté municipal affiché aux deux écoles, il est donc rappelé que le stationnement aux abords de toutes les écoles de France est interdit des deux cotés de la voie en référence au plan Vigipirate toujours en vigueur.

DE NOUVELLES CHIOTTES A LA MAIRIE !

Quelle surprise pour les brugeois qui déambulaient sur la place, ce dimanche de décembre, de découvrir qu'une cuvette de WC avait été placée devant le portail de la mairie !

En s'approchant, on pouvait voir sur un panneau « **Tu fais chier** » signé « **Zorro** » et au fond du trou une grosse merde encore chaude.

Zorro nous avait habitués à plus de délicatesse même pour tailler des croupières aux malfaisants. Mais faut-il en arriver à des moyens aussi triviaux pour communiquer ?

«LE MAIRE DE BRUGES EST EN PRISON »

Une brugeoise qui faisait son marché l'autre mardi à Nay est interpellée par une habitante d'un village voisin qui lui dit : « Tu sais que le maire de Bruges est en prison ? Il serait poursuivi pour corruption passive, abus de biens sociaux, etc...! »

Surprise, la brugeoise revient à Bruges, s'arrête à la poste et demande à l'employée alors seule, si cette histoire est vraie mais celle-ci n'est pas au courant.

Quelques heures plus tard, notre brugeoise voit débarquer le maire chez elle, très soulagée de constater qu'il n'est pas en prison. Le maire lui tient alors froidement des propos bizarres et incongrus et lui dit, par exemple, texto : « Tu as de chance d'être intelligente sinon je portais plainte... » (?) Un peu abasourdie notre brugeoise ne peut que répliquer : «une personne qui m'a dit... » mais le maire l'empêche de s'expliquer et repart aussi vite qu'il est arrivé.

C'est seulement le lendemain que le malentendu se dissipera : le maire de Bruges est bien mis en examen, mais il s'agit du maire de Bruges en Gironde ! Notre maire à nous, lui, ne risque pas de tomber dans ces travers...cela va de soi !

La morale de cette histoire est que les brugeoises devraient se tenir au courant de l'actualité pour éviter de subir la susceptibilité suspecte du maire et surtout son absence totale d'humour.

VIVRE ENSEMBLE

L'une des attributions du rôle du maire consiste à rechercher toutes les infractions commises par les administrés et à les dénoncer auprès de la gendarmerie...

Mais comment avoir l'œil sur tout le monde?

Peut-être chacun de nous pourrait se déguiser en zélé surveillant et remettre au maire tout ce que nous avons relevé (dans une petite boîte discrète à la mairie...)

La surveillance du maire serait allégée. A moins qu'il n'existe un autre moyen que la délation pour vivre ensemble.

ANNIE, MIREILLE ET PIERRE



Siège social :
4 quartier Padouen Bignaou
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET
64800

Présidente : Françoise GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : f.gady-larroze@netcourrier.com

Vice-président : Pierre AUBUCHOU
Téléphone : 05 59 71 03 59
Mail : pierre.aubuchou@sfr.fr

Secrétaire : Dominique RANNOU
Téléphone : 05 59 71 05 96
Mail : rannoud@netcourrier.com

Secrétaire-adjointe : Catherine GADIOU
Téléphone : 05 59 71 06 49
Mail : lizykat@gmail.com

Trésorier : Philippe CAUSSE
Téléphone : 05 59 71 10 23
Mail : pcausse@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint : Jean-Michel GADY-LARROZE
Téléphone : 05 59 71 09 69
Mail : jm.gady-larroze@wanadoo.fr

Réalisation du journal : René LABASSA
Pierre AUBUCHOU
Catherine GADIOU

**BONNE ANNEE
A TOUS !**

RENDEZ-VOUS 2011

**VENDREDI 14 JANVIER
ASSEMBLEE GENERALE
GALETTE DES ROIS**

**JEUDI 10 FEVRIER
CONFERENCE D'ESPERANTO**

**VENDREDI 6 MAI
8èmes CHORALES DE MIFAGET**

**SAMEDI 4 JUIN L'IMMORTELLE
4ème édition du défi cyclotouriste**

**MI-OCTOBRE
SOIREE JAZZ**

A tout moment
Informez-vous sur notre site
<http://bva-bcm.asso.fr>
+ de 15200 visiteurs à ce jour !

INFORMATION

LES « *CHORALIES* » DE MIFAGET
N'EXISTENT PLUS POUR BVA NOUS
AVONS UTILISE UN TERME QUI ÉTAIT
« RESERVE ». MAIS RASSUREZ-VOUS,
LES **CHORALES DE MIFAGET** AURONT
BIEN LIEU EN 2011



BULLETIN D'ADHESION

NOM et PRENOM :
ADRESSE :

N° de téléphone :
Adresse électronique pour recevoir les infos par Internet :

10 € par adhésion ou 5 € pour les jeunes et les chômeurs
Joindre un chèque à l'ordre de l'Association Bien Vivre à Bruges-Capbis-Mifaget